

VALIDATION DES
ACQUIS DE
L'EXPERIENCE
VAE

LA DÉMARCHE VAE

Que vous soyez salarié ou non, bénévole ou demandeur d'emploi, et si vous justifiez d'une expérience professionnelle d'une durée au moins égale à 1 an (ou 1607 heures), en rapport direct avec les compétences exigées dans le cadre du titre ou du diplôme souhaité, l'IDS Normandie vous accompagne dans votre démarche.

L'accompagnement à la VAE se déroule sur une période de minimum 6 mois et de maximum 18 mois selon les étapes suivantes :

- **1ère étape** : Présentation de la démarche, informations et conseils sur votre projet. Vérification de la faisabilité de votre projet
- **2ème étape** : Accompagnement méthodologique et aide à la rédaction du livret 2
- **3ème étape** : Préparation à l'entretien devant le jury
- **4ème étape** : Présentation devant le jury
- **5ème étape** : Délibération du jury
- **6ème étape** : En cas de non validation ou validation partielle, orientation vers un parcours Post-Jury VAE

L'accompagnement s'appuie :

- Sur des apports théoriques relatifs au travail social, à l'activité sociale et médico-sociale en lien avec le centre de ressources (CERIS) de l'IDS Normandie.
- Sur l'expertise des professionnels du secteur

Notre équipe d'accompagnateurs est composée de formateurs et professionnels membres des jurys VAE par ailleurs.

EN 2022 L'IDS NORMANDIE COMPTE

Nombre de candidats suivis
20

Taux de réussite aux certifications
100% de validation totale

LA RECEVABILITÉ

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement de l'IDS Normandie dans votre Validation des Acquis de l'Expérience, vous devez en amont être recevable en ayant fait un dépôt de dossier auprès des organismes certificateurs : [DAVA](#), [EHESP de Rennes](#) et [ASP de Limoges](#).

Si vous souhaitez en savoir plus sur la recevabilité : [consulter ce lien](#)

Si vous êtes employeur et vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'accompagnement VAE : [consulter ce lien](#)

COORDONNÉES DES ORGANISMES CERTIFICATEURS :

Le DAVA à Rouen pour les diplômes suivants : DEMA - DEES - DEETS - DECESF / DAVA - 25, rue de Fontenelle - 76037 ROUEN CEDEX 1

Tel : 02.32.08.96.00 - Fax : 02.32.08.96.10 - E.Mail : dava@ac-rouen.fr

L'ASP à Limoges pour les diplômes suivants : DEAF - DETISF - DEEJE - DEASS - CAFERUIS - DEMF - DEIS - DEAES - DEAS / ASP - Délégation VAE - Service instruction de la recevabilité 8 place maison dieu - CS 90002 - 87001 LIMOGES Cedex 1

Tel : 0810.017.710 - E.Mail : www.asp-public.fr

L'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique) à Rennes pour le diplôme suivant : CAFDES / EHESP - Secrétariat VAE CAFDES Avenue du Professeur Léon Bernard - CS 74312 - 35043 RENNES Cedex / Tel : 02.99.02.27.00/01 - Fax : 02.99.02.26.43 - E.Mail : vae.cafdes@ehesp.fr



LES POINTS RELAIS CONSEIL

Vous pouvez contacter les PRC de votre secteur pour avoir des informations et des conseils sur la VAE. Vous pouvez les contacter en amont de votre accompagnement à la VAE à l'IDS Normandie.

[Consulter la liste des PRC en Normandie.](#)

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit qui permet à toute personne de faire reconnaître les compétences qu'elle a acquises au cours d'une activité salariée ou non salariée et/ou bénévole, en lien avec le diplôme visé.

C'est un droit individuel ouvert à toute personne, quel que soit son statut : salarié, non salarié, bénévole ou demandeur d'emploi.

La validation des acquis de l'expérience repose donc sur les principes suivants :

- La reconnaissance de l'ensemble des compétences professionnelles, qu'elles aient été acquises par une activité salariée, non salariée ou bénévole. L'activité ayant un lien direct avec le référentiel de la certification visée.
- La possibilité pour tout candidat d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans passer par la formation.

L'ACCOMPAGNEMENT

Un véritable atout pour une nouvelle voie d'accès au diplôme.
L'IDS Normandie a mis en place un pôle VAE avec pour objectif de vous accompagner et vous présenter devant le jury dans les meilleures conditions et obtenir un diplôme du travail social par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Le pôle VAE est là pour vous informer, vous orienter, vous accompagner et vous suivre tout au long de votre parcours VAE du secteur social. Il s'appuie sur une équipe pédagogique plurielle constituée de formateurs, de professionnels du secteur et de psychologues du travail.

Nous proposons également un appui méthodologique aux candidats pour accompagner à la rédaction du livret 2. Si cet accompagnement est fortement recommandé, votre investissement personnel et votre motivation sont importants. Notre mode d'accompagnement s'appuie sur un parcours individualisé avec un accompagnateur référent et une alternance de séquences collectives et individuelles.

Des sessions d'accompagnement sont organisées régulièrement en fonction de la réception du dossier d'inscription complet et du nombre d'inscrits :

L'organisation des sessions d'accompagnement

- le calendrier est organisé en fonction du nombre d'inscriptions et des délais de financement
- l'inscription des candidats dans une session et un groupe (séances collectives) relève de la seule responsabilité du Pôle VAE.

LA VAE ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes concerné(e) et avez des questions ou besoins particuliers dans le cadre de votre accompagnement VAE, nous vous invitons à nous contacter au 02 32 83 25 89 ou à vae@idsnormandie.fr

LES CONDITIONS D'ACCES

- Etre recevable
- Disposer d'un financement
- Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée au moins égale à 1 an (ou 1607 heures), en rapport direct avec les compétences exigées dans le cadre du titre ou du diplôme souhaité (ces expériences peuvent être en continu ou non, à temps plein ou partiel).
 - Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel sont également prises en compte. Au titre des activités réalisées pendant ces périodes, le décret explique que sont intégrées dans la durée d'expérience, **les périodes de formation en milieu professionnel, les périodes de mise en situation en milieu professionnel, les stages pratiques, les préparations opérationnelles à l'emploi (POE) et les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion (CUI).**

INSCRIPTION

Il est fortement conseillé, voire indispensable, que vous assistiez à une réunion d'information afin de consolider votre choix d'un parcours VAE, de connaître l'ensemble des dispositifs d'accompagnement proposés et d'en connaître les modalités.

Avant votre inscription un entretien préalable est nécessaire afin de déterminer ensemble votre parcours.

L'inscription au Pôle VAE est effective lorsque nous avons reçu les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription complet avec la copie de la recevabilité
- l'accord de financement

Pour s'inscrire veuillez nous contacter au 02 32 83 25 89 ou à vae@idsnormandie.fr

NOS PARTENAIRES

- [DAVA Normandie](#)
- [CCI Formation Normandie / IFA Marcel Sauvage](#)
- [OPCO Santé](#)
- [DREETS Normandie](#)
- [EHESP de Rennes](#)
- [La Région Normandie](#)
- [Le réseau des Points Relais Conseil VAE de la Région Normandie](#)
- [Pôle Emploi](#)

REUNIONS D'INFORMATION :

Consulter ce lien <https://bit.ly/reunions-information-vae>

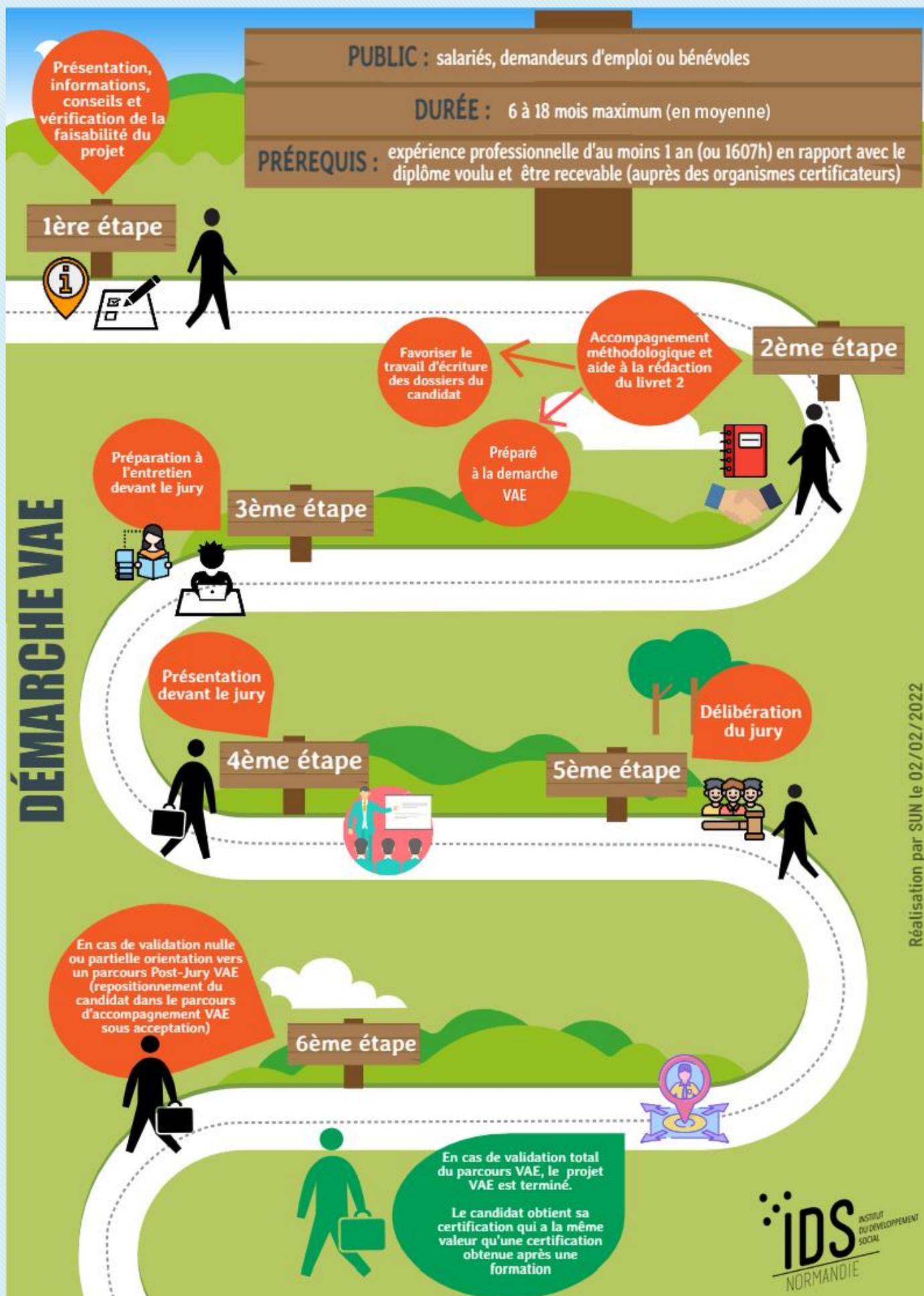
POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VEUILLEZ NOUS CONTACTER AUX COORDONNÉES SUIVANTES :

02.32.83.25.89 - vae@idsnormandie.fr

<http://www.idsnormandie.fr>

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

INFOGRAPHIE PRÉSENTANT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉS

	Droit Commun (DC)	Soutien de la Branche Professionnelle (DSB)
Pré-requis	Justifier d'une expérience professionnelle d'une durée au moins égale à 1 an (ou 1607h), en rapport avec les compétences exigées dans le cadre du titre ou du diplôme souhaité et être en possession de l'avis de recevabilité à la VAE.	
Public Concerné	Salariés, demandeurs d'emploi et bénévoles (de la branche social ou médico-social)	Salariés avec employeurs membres de l'OPCO Santé
Durée	48h réparties entre 6 mois et 18 mois	170h pour le travail social ou 240h pour le sanitaire tous deux répartis sur 18 mois maximum
Tarif	1 440€ accompagnement complet (pour 24h soit 60€/h)	Contacteur IFA Marcel Sauvage BP 256 - 11 rue du Tronquet 76825 Mont-Saint-Aignan Cedex 02 35 52 85 00 accueil@ifa-rouen.fr l'IDS Normandie : 02 32 83 25 89 vae@idsnormandie.fr
Financement	Employeurs, CPE , la Région Normandie (pour les demandeurs d'emploi et les bénévoles) et Projet Transition Pro : contacter Transitions Pro Normandie https://www.transitionspro-normandie.fr 02 31 46 26 46 ou 02 35 07 95 55	OPCO Santé ou Contacter le pôle VAE de l'IDS Normandie : 02 32 83 25 89 / vae@idsnormandie.fr
Diplômes accessibles	Niveau 3 - Infra BAC DEAES / DEAF Niveau 4 - Infra BAC DEME / DETISF Niveau 6 - Grade Licence DEASS / DEES / DEETS Niveau 6 - Maîtrise CAFERUIS Niveau 7 - Maîtrise CAFDES / DEIS	Niveau 4 - Infra BAC DEME / DETISF Niveau 3 - Infra BAC : DEAES Niveau 6 - Grade Licence : DEASS / DEES / DEETS / EJE

LE DISPOSITIF DE DROIT COMMUN

Si vous êtes salarié, demandeur d'emploi ou bénévole vous pouvez prétendre à ce dispositif d'accompagnement pour une durée de 24h réparties sur 6 mois.

Le Tarif pour cet accompagnement est de 1 440€ soit 60€/h

Les moyens de financement possibles sont :

- votre employeurs,
- votre [CPF](#)
- la Région Normandie (pour les demandeurs d'emploi et les bénévoles)
- le Projet Transition Pro : <https://www.transitionspro-normandie.fr>
/ Tél : 02 31 46 26 46 ou 02 35 07 95 55

Ce dispositif vous permet d'accéder à tous les diplômes que nous proposons.

Le pôle VAE est labellisé par le Conseil Régional de Normandie pour l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi.

Des mises en situation professionnelle et des séquences formatives peuvent être ajoutées dans le dispositif de droit commun

LE SUIVI POST-JURY

Si vous n'avez obtenu aucune validation ou une validation partielle de votre précédent passage en jury, il vous est possible de poursuivre votre parcours VAE avec ce dispositif.

Le parcours est individualisé ainsi la durée pourra varier en fonction de vos besoins suite à un diagnostic établi en amont

Le tarif de cet accompagnement est de 60€/h

Les moyens de financement possible sont :

- votre employeur
- votre [CPF](#)

Ce soutien associe un appui méthodologique, des séquences formatives et de mises en situation professionnelle.

LE DISPOSITIF DE SOUTIEN DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

Si vous êtes salarié avec un employeur membre de l'OPCO Santé vous pouvez prétendre à ce dispositif pour une durée de 170h pour le travail social ou 240h pour le sanitaire tous deux répartis sur 18 mois maximum.

Pour connaître le tarif de cet accompagnement veuillez nous contacter à vae@idsnormandie.fr ou au 02 32 83 25 89

Le moyen de financement possible est l'OPCO Santé.

Vous pouvez également nous contacter pour avoir plus de renseignements sur les financements possibles en fonction de votre situation vae@idsnormandie.fr ou 02 32 83 25 89

Le Dispositif de Soutien de Branche à la VAE est une initiative originale de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale.

Il s'adresse aux salariés de la branche et favorise la montée en compétences et l'obtention d'un diplôme par la VAE.

Il répond aux besoins en compétences des employeurs de la branche adhérent à l'OPCO Santé, en soutenant la professionnalisation et la qualification de ses salariés.

Un accompagnement spécifique

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement renforcé par rapport à celui d'une VAE de Droit Commun, augmentant ainsi les chances de réussite aux certifications.

Les parcours s'articulent autour :

- d'un bilan de positionnement permettant de faire le point sur les compétences acquises et restant à acquérir pour obtenir le diplôme visé,
- d'un parcours individualisé défini suite au bilan et associant, à la carte, accompagnement méthodologique à la rédaction du livret 2 et à la présentation devant le jury de certification, séquences formatives et mises en situation professionnelle.

Diplômes accessibles par le DSB VAE

Travail social :

[Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social](#)

[Diplôme d'État de Moniteur\(trice\) Éducateur\(trice\)](#)

[Diplôme d'État de Technicien\(ne\) d'Intervention Sociale et Familiale](#)

Diplôme d'État d'Éducateur(trice) de Jeunes Enfants

[Diplôme d'État d'Éducateur\(trice\) Technique Spécialisé\(e\)](#)

[Diplôme d'État d'Éducateur\(trice\) Spécialisé\(e\)](#)

[Diplôme d'État d'Assistant\(e\) de Service Social](#)

Diplôme d'État de Médiateur(trice) Familial(e)

Sanitaire :

Diplôme d'État d'Aide Soignant(e)

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture

Critères d'éligibilité :

- Avoir un an d'expérience, salariée ou bénévole, dans le secteur
- Être salarié d'un établissement adhérent à l'OPCO Santé
- Être en possession de l'avis de recevabilité à la VAE
- Ne pas avoir déposé de demande de VAE de droit commun pour le même diplôme la même année
- Aucune ancienneté n'est requise chez l'employeur
- Avoir l'accord de son employeur
- Le salarié doit donner son consentement pour la réalisation d'un DSB VAE
- Se procurer le dossier administratif permettant d'accéder au dispositif auprès de l'organisme de formation.

INFOGRAPHIE PRÉSENTANT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DISPOSITIF DE SOUTIEN DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

DSB-VAE
NORMANDIE

SALAIRES DU
SANITAIRE
SOCIAL
MÉDICO-SOCIAL

VALER VOS COMPÉTENCES
PAR UNE VAE

Une initiative
OPCO
SANTÉ

DÉMARCHE DSB-VAE

MODALITÉS D'ACCÈS

- ✓ être salarié du social, du sanitaire ou du médico-social
- ✓ employeur adhérent à l'OPCO Santé
- ✓ obtenir la recevabilité dans les 3 ans avant l'accompagnement VAE
- ✓ ne pas déposer de demande de VAE dispositif de Droit Commun pour le même diplôme la même année

1 Informer et conseiller les employeurs et salariés



2

Étude de la faisabilité du projet VAE et demande de recevabilité



critères d'éligibilité au dispositif



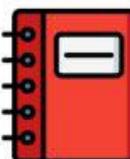
3

Demande d'accès au DSB VAE



Candidats éligibles

Livret 1



4

Bilan de positionnement



validation commune du parcours d'accompagnement



diagnostic des compétences acquises et à acquérir et préconisation d'un parcours d'accompagnement

5

Parcours individualisé préconisé

- Accompagnement méthodologique
- Séquences formatives
- Mises en situation professionnelle

7

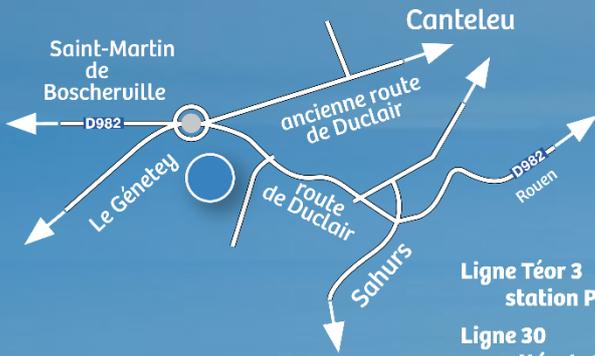
Suivi post VAE le cas échéant

6

Présentation au jury

IDS
NORMANDIE

Réalisation par SUN le 15/06/2021



Ligne Téo 3
station Place Prat

Ligne 30
allée de Flore

IDS Normandie
Allée de Flore
BP 118 - 76 380 Canteleu
www.idsnormandie.fr

IDS INSTITUT
DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL
NORMANDIE

● Rouen

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été décernée au titre
des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE
VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

IFPRA
DAVA
NORMANDIE

IFA
Marcel Sauvage

OPCO
SANTÉ

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
DE SANTÉ PUBLIQUE
EHESP

**RÉGION
NORMANDIE**

FIM
un institut
CCI Formation
Normandie